

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-175

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

COMMUNICATION DES DECISIONS

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE LIBOURNE AU SIETAVI DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES HORS GEMAPI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Libourne adhère au SIETAVI (Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle) depuis sa création en 1991,

Considérant que la Ville de Libourne doit désigner à la demande du Syndicat, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour y siéger dans le cadre des compétences hors GEMAPI,

Considérant que les compétences précitées sont les suivantes :

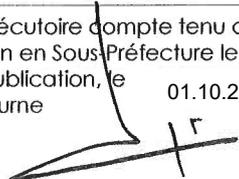
- la restauration de la navigation sur l'Isle
- la manœuvre, l'entretien et la restauratop, des ouvrages de navigation

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal procède aux désignations ci-dessous pour représenter la
Ville de Libourne au SIETAVI :

- délégué titulaire : Laurent Kermabon
- délégué suppléant : Régis Grelot

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le 01.10.2020
Fait à Libourne


Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

20-09-176

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

COMMUNICATION DES DECISIONS

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE LIBOURNE À L'A'URBA -
AGENCE D'URBANISME BORDEAUX AQUITAINE**

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux possibilités ouvertes par le Code de l'Urbanisme et, en particulier, son article L-121-3, l'A'urba (Agence d'Urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine) a notamment pour mission de « suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. ».

A travers ses différents pôles de compétences techniques, l'A'urba aide les responsables locaux à mettre en œuvre les politiques publiques qu'ils souhaitent engager. Ainsi, l'A'urba propose aux collectivités de les accompagner notamment, dans leurs démarches stratégiques et réalise des propositions concrètes dans les domaines des transports, de l'habitat et de l'urbanisme.

Les missions de l'A'urba se traduisent généralement par différer rapports, notes et autres publications. Elles peuvent nourrir des o transversales.

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_176-DE

Comme toutes les agences d'urbanisme françaises, l'A'urba est une association loi 1901 déclarée en 1969 qui relève d'un statut privé dont les membres sont des entités publiques ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement.

L'A'urba fonctionne avec une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau. Ce sont ces instances qui votent le programme général d'activités et contrôlent les résultats de l'agence annuellement.

Considérant que selon les statuts de l'agence, la Ville doit être représentée à l'assemblée générale par le Maire ou un représentant élu de la collectivité,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- désigne Philippe Buisson comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'A'Urba

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 01.10.2020 et de la publication, le 01.10.2020
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne